

## COP N° 5 2018-2019

COMMUNICATION  
SUR LE PROGRES  
2019

This is our **Communication on Progress**  
in implementing the principles of the  
**United Nations Global Compact.**

We welcome feedback on its contents.

SAS au capital de : 1 098 000 € - Code APE : 4652Z - RCS : Bobigny B 323 540 534  
SIRET : 323 540 534 00035 – CS 40006 – 5 rue Pleyel - 93283 – Saint-Denis Cedex  
TVA intracommunautaire : FR38 323 540 534

## Déclaration de soutien continu aux principes du Pacte Mondial de l'ONU.

Par ce document, je réaffirme l'attachement de CFI aux 10 grands principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les conditions de travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Je renouvelle notre engagement à les respecter, les promouvoir et à les mettre en œuvre.

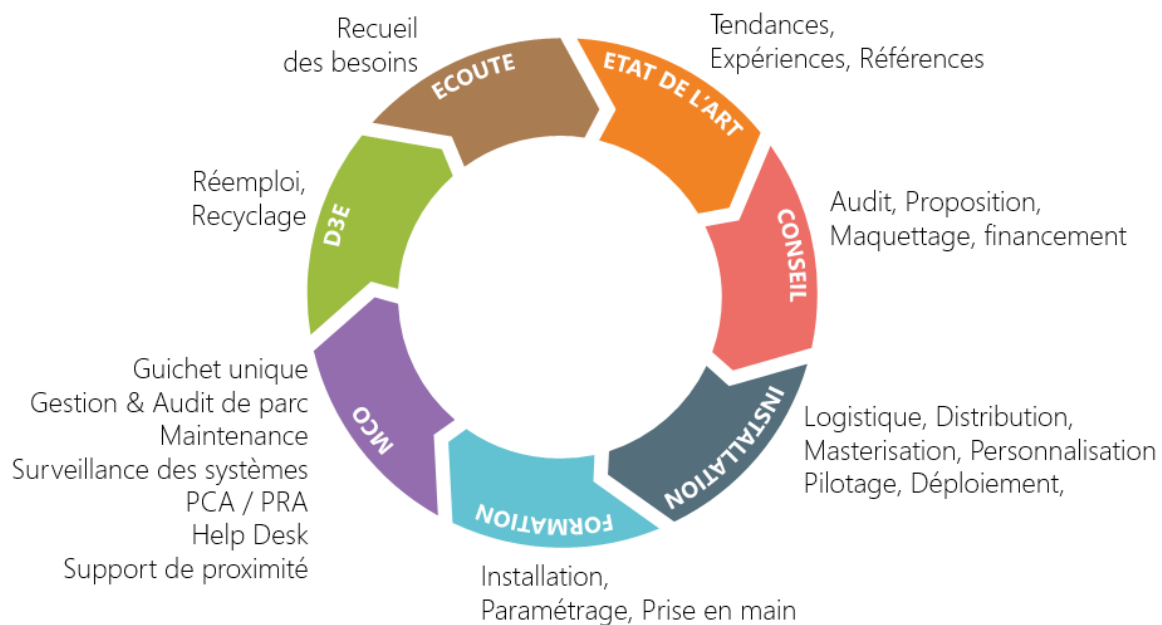


Henri VIARD  
Directeur Général.

## PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Créé en 1982, CFI est l'un des leaders français de la distribution et des services informatiques pour les entreprises et les administrations. Ses 130 employés accompagnent ses clients dans tout le cycle de vie de leur système d'information, de la conception à l'exploitation, la maintenance et jusqu'au recyclage. CFI offre ainsi un large éventail de compétences qu'elle sait mettre en œuvre de manière cohérente et en adéquation avec leurs objectifs opérationnels et économiques. Face au rythme des changements technologiques, CFI propose une véritable offre globale de solutions répondant aux besoins des métiers de ses clients, et de services permettant leur mise en œuvre et leur maintien en condition opérationnelle.

Accompagner vos projets tout au long de leur cycle de vie



## LES VALEURS DE CFI

Avec sérénité abordons l'avenir ensemble...

Nos valeurs fondamentales définissent la culture et la personnalité de notre entreprise. Elles guident notre attitude et nos prises de décision. Depuis sa création, la culture de CFI repose sur 5 valeurs fondamentales :



## CFI ET LE PACTE MONDIAL

Face aux nouveaux défis environnementaux et sociaux, CFI est convaincue que le processus de création de valeur ne peut se réaliser que dans le cadre d'une politique favorable au développement social et environnemental.

En conséquence, la mise en place depuis 2011 d'une véritable démarche RSE (Responsabilité Sociale de l'Entreprise) structurée constitue pour CFI un choix stratégique.

Pour renforcer cette stratégie et nos engagements RSE, CFI a adhéré en 2011 au Pacte Mondial des Nations Unies en soutenant ses 10 principes en termes de droit de l'homme, de normes de travail, d'environnement et d'anti-corruption.

## RAPPEL DES 10 PRINCIPES DU PACTE MONDIAL

<b>DROITS DE L'HOMME</b>	Principe 1	Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.
	Principe 2	Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.
<b>CONDITIONS DE TRAVAIL</b>	Principe 3	Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.
	Principe 4	Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire.
	Principe 5	Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
	Principe 6	Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.
<b>ENVIRONNEMENT</b>	Principe 7	Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant l'environnement.
	Principe 8	Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
	Principe 9	Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
<b>CORRUPTION</b>	Principe 10	Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

### ACTIONS DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME

#### Remarque préliminaire

Du fait de ses activités, de son implantation géographique française, de la localisation de ses missions et de ses fournisseurs, et de son périmètre d'influence, notre entreprise n'est pas confrontée à la problématique du respect du droit international relatif aux droits de l'Homme.

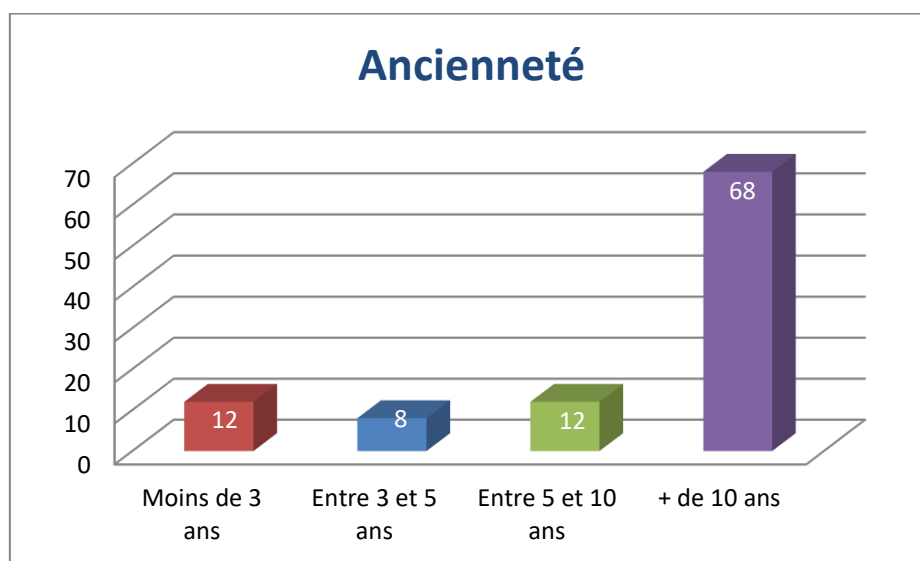
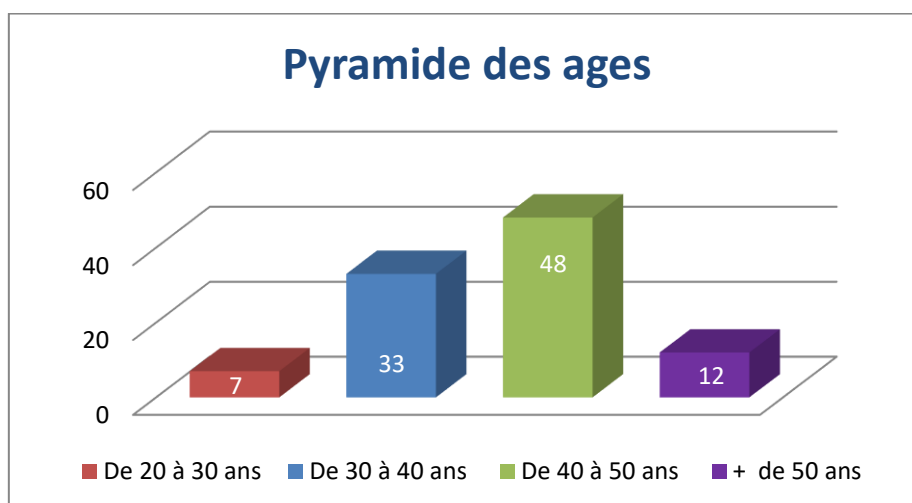
Pour garantir l'équilibre des traitements et toute détection de discrimination, 100 % du personnel de CFI est représenté par 3 instances : Comité d'Entreprise – CHSCT – Comité de Développement Durable qui se réunissent tous les 3 mois.

Sur la période du COP aucun jugement de violation des Droits de l'Homme, ordonnance, amende ou autre événement n'a été rapporté.

## ACTIONS DANS LE DOMAINE DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Pour confirmer sa politique de ressources humaines basée sur un recrutement responsable, CFI a signé en 2011 de la **Charte de la Diversité**. Une formation auprès des cadres de CFI a été engagée pour les sensibiliser sur le management de la diversité et plus généralement sur le développement durable.

En 2018, CFI c'est :



- Une diversité d'âge : la moyenne d'âge est de 42 ans
- Une diversité de ses collaborateurs issue d'horizons diverses (Algérie, Benin, Cachemire, Chine, Cote d'Ivoire, Espagne, France, Maroc, Pologne, Portugal, Sénégal, Togo, Tunisie, Turquie)
- Des mesures prises en faveur des travailleurs handicapés : 5 % de l'effectif global
- 75 % de l'effectif est masculin. (ce fort pourcentage est lié aux activités techniques et de logistique)
- Des emplois en contrat à durée indéterminée ainsi 95 % des salariés CFI sont en CDI.

### Résultats des axes engagés en 2018 pour l'année 2019

Actions sur 2018	Réalisés sur 2018
Actions du CHSCT	Réunion semestrielle
Nouvelle enquête fournisseurs sur les aspects développement durable & qualité	Engagée sur le 2eme semestre 2018
Prendre en compte les contraintes liées à la parentalité = aucune réunion après 17h	Continuer à sensibiliser les responsables d'activités
Formation des cadres à la diversité et au développement durable	2 formations sur l'année 2018
Mise à jour de la charte Ethique CFI	réalisé

### Les axes pour 2019

Engagements sur 2019	Niveau d'engagement
Suivi des effets de la charte de la Diversité	Enquête interne
Formation des cadres à la diversité et au développement durable	Une formation par semestre
Sensibiliser le service achats CFI	Maintenir la sensibilisation du service Achats
Sensibiliser nos fournisseurs	Engagée par le service Achats avec une enquête sur nos plus gros fournisseurs

### ACTIONS DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

Pour rappel, nous avons réalisé notre premier Bilan Carbone en 2012 (sur les valeurs de 2011) (Méthode ADEME version 7) en collaboration avec un cabinet conseil spécialisé dans la prise en compte de la contrainte carbone.

Ce Bilan Carbone est déployé sur les 2 sites de CFI. Il rend compte des émissions directes et indirectes de GES liées au fonctionnement de CFI. Véritable outil de mesure il permet désormais à CFI de connaître ses émissions de CO2 et de se fixer des objectifs de réduction d'émission.

Un plan d'actions est établi sur les postes suivants :

- Frets entrants & sortants
- Déplacements professionnels
- Consommation électrique globale
- Consommation papier

Désormais tous les 2 ans, nous réalisons notre Bilan Carbone qui nous permet de suivre les évolutions sur ces postes. Pour arriver à ces objectifs, l'implication des collaborateurs de CFI est essentielle et passe donc par une forte sensibilisation.

**Résultats des axes engagés en 2018 pour l'année 2019**

Actions sur 2018	Réalisés sur 2019
Continuer à augmenter les livraisons directes fournisseurs - clients pour réduire l'empreinte carbone de notre activité	Engagé et suivi par le Bilan Carbone
Mise en place d'un nouveau catalogue électronique permettant de réduire les déplacements des commerciaux et l'impression de catalogue papier.	Diffusion auprès des clients

**Les axes pour 2019**

Engagements sur 2019	Niveau d'engagement
Optimisation des tournées des techniciens	Choix d'un logiciel permettant l'optimisation des trajets
Déploiement de tablettes auprès des techniciens permettant une meilleure mobilité	Fait



## ACTIONS DANS LE DOMAINE DE LA CORRUPTION

Dans le cadre de la formalisation de sa politique RSE, CFI réaffirme son code éthique basé sur 6 grands principes :

- Le respect des lois et des réglementations
- L'honnêteté et l'intégrité dans la conduite des affaires
- Le respect des règles déontologiques régissant le secteur de l'informatique
- Le respect de l'individu
- La transparence et la pertinence des informations communiquées
- Le respect de l'environnement.

Les valeurs et principes inscrits dans ce code d'éthique doivent guider l'ensemble des collaborateurs, quels que soient leur métier et leurs niveaux de responsabilités.

CFI s'engage à ne pas participer sciemment, de façon directe ou indirecte, à tout acte de corruption, que ce soit en sa qualité personnelle ou pour le compte d'une autre personne physique ou morale.

Chaque nouveau collaborateur qui rejoint CFI bénéficie d'une formation au code d'intégrité et de conduite des affaires.

Actions sur 2018	Réalisés sur 2019
Continuer à former les nouveaux collaborateurs	Réalisé
Mise à jour de la charte éthique et du règlement intérieur	réalisé

### Les axes pour 2019

Actions pour 2019	Niveau d'avancement
Continuer à former les nouveaux collaborateurs	Engagé